02A-212002158-20190627-20 EPPEBEFQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD Accusé certifié exécutoire COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

Réception par le préfet : 04/07/201

Affichage: 16/04/2019

TRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Pour l'autorité compétente par dél



L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à 11 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 11 juin 2019, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jérôme POLVERINI.

En exercice : 14	Etaient présents: POLVERINI Jérôme, MANICCIA Christophe, SAMPIERI Jean-Pierre, MOZZICONACCI Antoine, SANTARELLI Félix, ANTONETTI Jean-Pierre, BERQUEZ
Présents: 09	Zélia, QUILICHINI Pierre, VAUTRIN Gabrielle
Votants: 09	Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MANICCIA
	Absents: BARTOLI Jean Christophe, GIUDICELLI Patrice, QUILICHINI Annonciade, TOMASI Jean Vincent, CHIARELLI Marc
	Le quorum étant réuni, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Mise en compatibilité du document d'urbanisme communal avec le PADDUC

Le Maire expose que le conseil municipal a envisagé dans un premier temps de recourir à la solution de la carte communale pour se mettre en compatibilité avec le PADDUC.

Il apparait toutefois, surtout depuis la publication de la loi ELAN du 24/11/2018, que les possibilités de densification de certaines parties urbanisées de la commune jusqu'ici autorisées par le PADDUC ne le seront plus qu'en dehors des espaces proches du rivage, et à la seule condition d'être délimitées et identifiées par un PLU.

Dans ces conditions, il propose au conseil municipal de renoncer à l'élaboration d'une nouvelle carte communale et d'entreprendre l'élaboration d'un PLU.

S'ensuit un bref débat qui fait ressortir l'unanimité des conseillers en faveur de l'élaboration d'un PLU.

Le conseil municipal, ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré à l'unanimité: DECIDE

D' autoriser M. le Maire à entreprendre toutes les démarches et formalités nécessaires dans le sens de cette nouvelle option.

Affichée et transmise en Préfecture le : Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 27 juin 2019,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, le Maire,

N. Z. JUL. 2019.

Maire, Jérôme POLVERINI